

ABONNEMENT

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 20  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 11 JUIN

LE FAVORITISME DU MINISTRE LOCKROY

On réclamait du cabinet Goblet des économies, et il ne pouvait pas en faire.

Il paraît que la cause principale de cet empêchement était le ministre radical Lockroy, de son nom véritable Simon ou Siméon, si nous en croyons la *France Juive* de M. Drumont.

Non seulement le ministre Lockroy ne voulait pas réduire les dépenses de son ministère, mais il passait sa vie à les augmenter ; la chose nous est contée, avec détails à l'appui, par le *Journal des Débats*.

Ce ministre avait une foule de protégés à pourvoir, et quels protégés !

« Un ancien officier de la Commune, rédacteur d'un ne sait quelle feuille suburbaine, entré dans les services de l'Exposition par la volonté du ministre. Un autre débris de l'insurrection de 1871 était nommé membre des comités d'admission, et on affirmait cette qualité en fondant un journal et une agence d'exposants. »

Mais c'est surtout aux dernières heures de son existence ministérielle que M. Lockroy s'est montré d'une libéralité inépuisable.

« Jamais, disent les *Débats*, l'abus de la liberté de tester n'avait été poussé aussi loin. Lorsque la crise ministérielle s'est ouverte, le directeur général de l'Exposition avait son personnel à peu près complet. Il n'avait plus qu'à solliciter la nomination des titulaires d'un certain nombre d'emplois techniques. Qu'a fait le ministre ? Avant son départ, il a nommé, sans la présentation réglementaire des directeurs, avec un chiffre d'appointements annuels qui atteint 10,200 fr., des attachés inutiles, sans compétence spéciale, que le directeur général ne peut ni employer, ni

appointer, eu égard aux cadres de son personnel et à la situation de son budget. Ces arrêtés que le ministre a signés ou sur lesquels il a fait apposer sa griffe (car il paraît que ce grand travailleur ne trouvait pas le temps de signer de sa main), ces arrêtés antédilatés de dix ou douze jours, et qui, vu l'urgence, avaient été notifiés directement aux titulaires, contenaient cette incroyable formule : « Une décision ultérieure fera connaître quel emploi sera attribué à la personne nommée. »

« Mais ce n'est pas tout. Louis XIV a été ingrat pour Colbert, et ce n'est que par ses beaux côtés que M. Lockroy entend ressembler à Louis XIV. Par un arrêté signé également *in extremis*, il a accordé au plus éminent et au plus infatigable de ses collaborateurs une indemnité annuelle de 2,400 francs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1887, et cela sans préjudice du traitement de 12,000 fr. qui lui avait été attribué, il y a quelques mois, comme directeur d'un service créé exprès pour lui. »

Enfin, le *Journal des Débats* résume ainsi l'administration du ministre du commerce :

« Lorsqu'on voudra se donner la peine d'examiner d'un peu près ce qu'a fait M. Lockroy dans ce rôle de commissaire de l'Exposition dont il tirait tant de vanité et qui lui fournissait l'occasion de six grosses réclames, on verra des réalités assez piteuses se substituer aux merveilleuses légendes. On saura avec quel discernement ont été désignés les membres des comités parisiens d'admission, grâce aux camaraderies politiques qui ont le plus souvent dicté le choix. On apprendra avec quelle diligence ce ministre, si laborieux, a pourvu à l'institution des comités départementaux, dont 25 restent encore à nommer, si préjudiciable que soit ce retard au service de l'Exposition, et ce que devenaient, dans ce ministère si affairé, les rapports les plus importants et les propositions les plus urgentes. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

LES CHAMBRES. — Le Sénat a procédé au tirage au sort mensuel des bureaux. Il a été voté ensuite un crédit supplémentaire de vingt et un millions pour l'Exposition de 1889.

Au Palais-Bourbon, la gauche radicale et l'Union républicaine se sont réunies pour délibérer sur la proposition de loi de M. Labordère tendant à l'élection du Sénat par le suffrage universel. L'entente paraît s'établir à ce sujet entre les deux groupes, mais sur le dos du cabinet.

Il n'est bruit dans les couloirs que des déplacements préfectoraux qu'occasionnerait un important mouvement en préparation au ministère de l'intérieur.

Les membres formant la majorité de la commission chargée d'étudier la dénonciation du Concordat se sont réunis officieusement hier pour continuer à examiner quelle situation devra être faite aux membres du clergé, notamment au point de vue de l'association, si l'Eglise était séparée de l'Etat.

La majorité de la commission incline à penser qu'il faudra laisser les membres du clergé bénéficier des dispositions relatives aux syndicats ouvriers, mais elle veut s'opposer à la fédération des syndicats que formeront les prêtres.

Elle compte proposer en outre que des pensions soient accordées à tous les prêtres qui ont été ordonnés sous le régime du Concordat, à partir de l'âge de cinquante ans.

Un professeur allemand, qui a habité La Rochelle l'année dernière et qui inspirait des soupçons à la police, a été arrêté, dimanche dernier, devant la préfecture, et ensuite expulsé.

RENDEMENT DES IMPÔTS

Le rendement des impôts et revenus in-

directs pendant le mois de mai qui vient de s'écouler a été de 8,411,200 francs inférieur aux évaluations budgétaires, et de 4,350,000 francs inférieur au résultat du mois de mai 1886.

Pour les cinq premiers mois de l'année courante, la perte est de 21 millions sur les évaluations budgétaires et de 13,400,000 francs sur le produit des cinq premiers mois de l'année dernière. C'est ainsi que l'équilibre factice obtenu en partie, à l'heure du vote du budget, au moyen d'une majoration abusive dans les prévisions de recettes, disparaît peu à peu au cours de l'exercice. Et notez que, grâce aux surtaxes sur les céréales et les bestiaux, les droits de douane ont donné une plus-value de 40,029,860 francs. Si la droite n'avait pas pris résolument l'initiative du relèvement des taxes, si elle n'avait pas soutenu ces dernières de ces votes, il faudrait inscrire au passif du budget un nouveau déficit de près de 25 millions par an. Et ces 25 millions, au lieu de les demander à l'étranger, il faudrait les réclamer aux contribuables.

Le *Figaro* croit savoir que le motif qui a fait échouer la combinaison ministérielle que préparait M. Floquet est la dépêche suivante adressée par le chancelier russe à l'ambassadeur de Russie à Paris :

« Mais dans les relations internationales, ajoutait le ministre des affaires étrangères russe, il est des règles dont il est impossible de s'écarter, et s'il était donné suite au projet de placer à la tête du Cabinet français quelqu'un qui eût manqué au profond respect dont nous entourons tous la mémoire du Czar défunt, Notre Maître vous autorise à prendre le congé qui vous a été accordé en vue d'une pareille éventualité. Vous confierez la direction de l'ambassade au deuxième secrétaire. »

Notre ambassadeur à Constantinople, M. le comte de Montebello, doit avoir aujourd'hui même une entrevue avec le sultan

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## ELJEN!

PAR JACQUES BRET

Les autres chefs s'inclinèrent. Il n'y avait pas à lutter contre un désir aussi vif et aussi général. L'élection d'André signifiait clairement que cette partie du comitat resterait fidèle à l'Autriche. Le but poursuivi, avec tant de sagesse et de patriotisme par les promoteurs du mouvement national, était atteint presque partout.

Le jeune homme s'avança de quelques pas au milieu du cercle, allongea le bras droit et dit avec une émotion contenue :

— Que Dieu garde la Hongrie !  
 Puis il leva les yeux sur Irène, vit qu'elle était émue, sentit une flamme nouvelle passer dans son cœur, et descendit le premier la colline en précédant la foule. D'après la tradition nationale, il devait faire au galop le tour de la réunion. Il s'élança dans la plaine pour s'acquitter de ce devoir, et le peuple se livra à tout l'empressement de sa joie guerrière. Les cris, les chants, les rivaux s'élevèrent de toutes parts, comme ces rafales qui mugissent, qui se calment et qui éclatent de nouveau lorsque le temps est agité.

Irène était accourue auprès d'Élisabeth. Elle avait sauté à terre en se penchant, le bras passé autour de la taille de son amie :

— C'est lui ! c'est André ! lui dit-elle brièvement. Regarde-le donc !

Le jeune chef, en effet, venait d'achever le cercle qu'il avait tracé dans la puszta et il se mélaît au groupe de ses amis.

Pendant quelque temps, ce fut un bruit confus de conversations, de plans d'avenir, d'espérances vivement exprimées ; le plaisir de reprendre les armes dominait tous les autres sentiments. Un Français ne pouvait rester insensible à cette vaillance, et Georges de Bréval, qui suivait tous les mouvements d'André, se laissait naïvement surprendre par les plus belliqueuses passions.

La délibération avait été longue, et le soleil s'inclinait vers l'horizon. Peu à peu les paysans se dispersèrent et reprirent le chemin de leur demeure. Irène et ses compagnons songèrent à les imiter. Mais la journée était déjà fort avancée, lorsqu'ils remontèrent à cheval pour refaire en sens inverse la route qu'ils avaient déjà parcourue le matin.

La puszta avait pris un nouvel aspect ; le soleil avait étendu sur elle un manteau d'or, et les oiseaux qui passaient dans les airs avaient aussi sur l'aile de fugitifs rayons de feu. Les hérons s'envolaient des marais comme des flammes de

pourpre, et les scarabées, qui bourdonnaient au-dessus de l'herbe, avaient des reflets de nacre et des scintillements.

Irène avait pris sa place à la tête de la troupe, près d'André qu'elle n'avait pas encore félicité. L'orgueilleuse enfant était pleinement satisfaite. La jeunesse s'échappait de son âme, oppressée par trop de joie, par trop de sévé. Ne vous souvient-il pas à tous de ces moments heureux de nos jeunes années, où la vie nous apparaissait comme une puszta enflammée où nous tendions nos bras ouverts à ses généreuses profusions ?

Irène s'enivrait de cette nature surabondante, et ce qui se passait en elle n'était ni moins puissant ni moins délicieux. Pourtant, elle ne trouvait rien à dire à André. Elle s'en étonnait, elle se faisait reproche de montrer tant de froideur apparente pour la distinction dont il venait d'être l'objet, mais aucune parole ne montait à ses lèvres.

Il voyageaient toujours, la brume montait, la lumière s'adouciait. André se méprit sur le silence d'Irène, et il lui dit avec une certaine crainte :

— Pourquoi êtes-vous mécontente ?  
 — Moi ! s'écria-t-elle surprise.

Elle se tourna vers le soleil dont le globe rouge allait disparaître :

— Mon cœur est brillant de joie comme ce soleil, dit-elle.

Puis, plus bas, avec une hésitation qui, pour un œil exercé, eût révélé bien des mystères :

— André, ajouta-t-elle, ce n'est pas pour ma patrie seulement que je suis heureuse... c'est aussi de savoir qu'on a pu vous apprécier.

— Oh ! merci ! s'écria André. Jusqu'à présent je n'osais pas me réjouir de l'honneur qu'on m'a fait, car si vous ne l'approuviez pas, il eût été pour moi un fardeau, et rien de plus.

Irène tourna la tête du côté opposé à André, par un singulier mouvement, à la fois timide et tendre.

— De ma vie, dit-elle, je n'oublierai cette journée !

Ils se turent tous deux. L'ombre vint. On approchait du lac ; la lune montrait son croissant aux fines pointes et quelques étoiles apparaissaient au ciel. Irène en fixa longtemps une qui brillait d'une douce lumière bleue, près de la couronne de la Vierge ; puis elle la montra du doigt à André.

Il savait, comme tout bon magyar, que ce qui s'aime se plaît à choisir dans les cieux un astro spécial où ils envoient se rejoindre leurs espérances. Irène n'accusait pas autrement sa pensée, et André se demanda longtemps s'il fallait croire à ce royal bonheur.

Bientôt, soit lassitude, soit le dessein de se rapprocher d'Élisabeth, elle ralentit son cheval et revint près de son amie. La brise s'était élevée ;

pour lui présenter au nom de la France certaines observations sur le traité anglo-égyptien.

Ces observations portent principalement sur l'article du traité relatif à la réoccupation de l'Égypte par les troupes anglaises.

#### ENCORE DES DOCUMENTS PERDUS

Nous lisons dans la France :

« M. Bourée, ministre plénipotentiaire de France en Belgique, vient d'arriver à Paris.

» Voici le but de son voyage :

» Alors qu'il était ministre plénipotentiaire en Chine, à diverses reprises M. Bourée avait adressé au ministre des affaires étrangères à Paris une correspondance assez volumineuse ayant trait à notre situation au Tonkin et dans l'Extrême-Orient.

» M. Bourée prévoyait les événements et ces documents faisaient connaître la vérité sur les effets de notre campagne au Tonkin.

» Ces papiers, paraît-il, ont disparu !

» Que sont-ils devenus ?

» C'est dans le but de reconstituer ce dossier si important que M. Flourens, ministre des affaires étrangères, vient de donner l'ordre à M. Bourée de se rendre à Paris. »

Dans son dernier numéro de la *Petite Guerre*, M. Léo Taxil fait les révélations que voici :

« A l'époque où je croupissais dans la fange républicaine, j'avais, au nombre de mes complices en anti-cléricisme, le secrétaire même du citoyen Wilson. Mon journal d'alors, la *République Anti-Cléricale*, était rédigé en partie à l'Élysée ; il m'est arrivé souvent de recevoir, par un garde d'honneur de la présidence, — à cheval, s'il vous plaît, et en grande tenue, — l'article hebdomadaire de mon collaborateur Fernand Laffont.

» A l'Élysée, on s'amusait de nos sottes plaisanteries contre les prêtres, on approuvait en riant nos blasphèmes contre Dieu. Il me souvient d'un volume, aussi irréligieux que pornographique, intitulé le *Capucin enflammé*, qui fut écrit en entier dans le cabinet de M. Gendre ; l'auteur, toutefois, se garda bien de le signer, c'était par trop malpropre. »

Voilà ce qui en dit long sur les accointances du citoyen Wilson.

Voici la nouvelle que publie le *Voltaire*, journal républicain opportuniste :

« Grand remue-ménage hier dans les cours de l'Élysée. Onze chevaux piaffaient, tenus en laisse par des palefreniers en tenue de voyage.

» Cette cavalerie provient des écuries de Chenonceaux. En tête, figurent deux chevaux marocains qui furent jadis offerts par le sultan à M. Grévy, et dont celui-ci fit hommage à M<sup>me</sup> Pelouze.

» Après examen passé par MM. Grévy et

Wilson, ces deux chevaux ont été envoyés au Tattersall, où ils seront vendus à l'encan ou à l'amiable. »

Est-ce que le déménagement de l'Élysée va suivre celui de Chenonceaux ?

## ÉTRANGER

ALLEMAGNE. — Dans une dépêche adressée de Berlin au *Soleil*, nous lisons les lignes suivantes :

« Des informations de Liegnitz, où l'empereur devait se rendre pour assister aux fêtes du 7<sup>e</sup> régiment de grenadiers, annoncent qu'on y a découvert les préparatifs d'un attentat ou tout au moins une manifestation socialiste.

» Des perquisitions ont été faites dans les caves du château où l'on croyait que des cartouches de dynamite avaient été placées.

» Un grand nombre d'agents de police de Berlin et de Breslau s'étaient rendus à Liegnitz où l'on signalait la présence de trois socialistes très connus à Berlin. Ils n'ont pu en arrêter qu'un seul. »

— La *Gazette de la Croix*, de Berlin, publie une note officielle confirmant les informations déjà publiées au sujet de l'action diplomatique à laquelle ont donné lieu les récentes grèves belges.

Le journal allemand affirme que celles-ci ont fait l'objet d'une série d'« entretiens » diplomatiques par suite du caractère socialiste et non local du mouvement.

— LA SANTÉ DU PRINCE IMPÉRIAL. — Le docteur Mackensie a fait subir au prince impérial une nouvelle opération ; il s'agissait d'enlever une partie de la tumeur qui s'est formée sur les cordes vocales. L'opération, des plus délicates, a parfaitement réussi.

Le prince impérial partira lundi pour Londres ; il sera accompagné par un médecin de la cour et par le docteur Mackensie.

Aussitôt que, par une série d'opérations partielles, les médecins seront parvenus à empêcher toute récurrence, le prince se rendra dans l'île de Wight dont le séjour lui est recommandé à cause de la douceur du climat.

### La Fête-Dieu en Allemagne

Mayence, 40 juin.

La procession de la Fête-Dieu a eu lieu par un temps magnifique. La garnison y a pris part.

Munich, 40 juin.

La procession de la Fête-Dieu a été très imposante. Le prince-régent y assistait, ainsi que les autres princes, les ministres, les fonctionnaires, les corporations, etc. Le temps était magnifique.

L'affluence considérable de curieux venus des environs a complètement entravé la circulation, le cortège ayant duré plus de trois heures. (Agence libre.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 10 juin.

L'animation est plus vive sur le marché des rentes qui, sous cette impulsion, se dégagent un peu de leur incertitude : 3 0/0, 82 ; 4 1/2 0/0, 108 93.

L'action du Crédit Foncier est très ferme à 1,383. Les obligations foncières et communales ont un bon mouvement d'affaires, les capitalistes sérieux mettent en portefeuille des titres qui leur assurent à bref délai des bénéfices sérieux. Les Bons de la Presse sont très demandés à 21 et 22 francs.

La Société Générale est demandée aux environs de 455 sur le marché du comptant.

La Banque d'Escompte est toujours très demandée à 471, il faut s'attendre à voir ces valeurs atteindre rapidement le cours auquel elles ont droit qui est le pair.

Les Débits et Comptes Courants sont stationnaires à 600.

Nous avons déjà signalé le Placement dotal, combinaison spéciale de la Compagnie d'assurances sur la vie l'*Abeille* en vue de constituer une dot pour les enfants. Il faut se garder de confondre cette judicieuse combinaison avec les tontines qui ont causé tant de mécomptes et qui, d'ailleurs, n'ont rien de commun avec l'assurance sur la vie.

L'action de Panama est très soutenue à 400. Les obligations 6 0/0 remboursables à 1,000 fr. sont très recherchées.

Les Polices A B de l'Assurance Financière sont toujours l'objet de demandes nombreuses et suivies de la part des petits capitalistes qui se portent de préférence sur un titre que son prix d'achat met à leur portée. On sait, en effet, que ces polices sont divisées par coupures de 100 et de 500 fr.

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations atteignent les plus hauts cours.

### Nouvelles militaires.

La *République française* écrit au sujet de la loi militaire :

« Aux termes du projet, quelques-uns feront un an ; d'autres, en grand nombre, feront deux ans ; la majeure partie fera vingt-neuf mois ; quelques-uns, des plus bouchés, resteront trente-cinq mois.

» Qui fera trois ans ?

» Absolument personne.

» Avons-nous tort de dire que l'étiquette est mensongère ?

» Est-ce là le service de trois ans ?

» Est-ce là le service égal pour tous ? »

C'est absolument vrai et irréfutable.

On assure que le général Boulanger sera nommé, le 4<sup>er</sup> août, commandant du 47<sup>e</sup> corps, à Toulouse.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

UN HOMME QUI SE JETTE PAR LA FENÊTRE

Le sieur B..., qui, dans un accès de démence, il y a deux mois, avait maltraité sa femme à l'établissement de bains de Saumur, puis s'était sauvé complètement nu, à travers les rues, pour gagner son domicile, a été pris hier d'une nouvelle crise.

attendrissement et une souffrance. Il se rappelait sa brillante jeunesse, ses rêves de gloire, ses chaudes amitiés... puis la vision s'assombrissait, la patrie souffrait, les amis succombaient, la comtesse Georgina planait, pâle et froide, sur de longs jours douloureux, et, toujours s'éteignant, toujours se refroidissant, il en arrivait à l'heure actuelle où l'approche de nombreux embarras assiégeait son esprit.

Au fond de son cœur, c'était sa femme qu'il accusait surtout. Il s'arrêtait parfois devant le portrait voilé :

— C'est encore vous, lui disait-il, qui me poursuiviez de votre hostilité. Votre bras s'étend sur ma vieillisse, il m'étreint, il me serre, il m'enlève la liberté de mes mouvements et peut-être un jour me ravira-t-il le cœur d'Irène !

Au même moment la portière du salon se souleva, et l'ombre élégante d'Irène, qui relevait d'une main sa robe d'amazone, s'étendit dans le salon.

Karadyoni, en la voyant, eut un apaisement subit.

— Ah ! tant mieux !

Irène s'aperçut qu'il était triste et vit qu'il avait dû souffrir plus que de coutume pendant son voyage. Elle courut à lui, et l'entourant de ses deux bras, l'embrassa tendrement :

— Vous n'êtes pas malade ?

Après des menaces répétées et des voies de fait, sa femme, se trouvant en danger, avait pris asile chez une voisine et fait prévenir la police.

Dans sa folie, B... qui habite le second étage, se suspendit par les mains à l'appui de sa fenêtre. Une catastrophe paraissait imminente, et l'angoisse était grande parmi les témoins de cette scène. Plusieurs militaires munis d'un matelas se tenaient au pied de la maison, prêts à recevoir le malheureux insensé ; mais celui-ci, avec une grande agilité, retraits à chaque instant dans son logement, pour revenir ensuite se suspendre de nouveau.

Au moment où il entendit la police se présenter à sa porte et chercher à la crocheter, B... reutra une dernière fois dans son appartement et alla se jeter par une autre fenêtre donnant sur la cour intérieure.

Il est tombé d'abord sur un toit, puis son corps a été projeté sur des fils de fer tendus pour recevoir du linge. Grâce à ces deux circonstances, B... a évité une mort instantanée sur le pavé de la cour ; mais il avait les jambes fracturées.

Par les soins de la police, le malheureux a été conduit aussitôt à l'hôpital.

Notre confrère, le *Journal de la Vienne*, signale, dans un de ses articles sur l'Exposition industrielle de Poitiers, M. Boisseau-Beauchamp, de Saumur, qui « expose du Triple-sec, si apprécié des vrais gourmets, et de la liqueur rosée de petite champagne, délicieuse. »

LA PÊCHE. — Nous rappelons qu'en vertu du décret permanent qui régit la matière, la réouverture de la pêche aura lieu le 16 juin, c'est-à-dire jeudi prochain.

### BREVET DE CAPACITÉ (PREMIÈRE SESSION DE 1887)

La première session d'examens pour les deux brevets de capacité de l'enseignement primaire ouvrira à Angers le 4 juillet. Les épreuves écrites auront lieu aux dates suivantes :

Aspirantes au brevet élémentaire, le lundi 4 juillet, à huit heures, à la Préfecture.

Aspirantes au brevet supérieur, le lundi 11 juillet, à huit heures, à la Préfecture.

Aspirants au brevet élémentaire, le lundi 18 juillet, à huit heures, à la Préfecture.

Aspirants au brevet supérieur, le lundi 25 juillet, à huit heures, à la Préfecture.

Pour se présenter aux examens du brevet élémentaire, tout candidat devra avoir au moins seize ans le 4<sup>er</sup> octobre 1887 ; pour se présenter aux examens du brevet supérieur, il devra justifier de la possession du brevet élémentaire et avoir dix-huit ans révolus le jour de l'ouverture de la session du brevet supérieur.

Des dispenses d'âge pourront être accordées par l'Inspecteur d'Académie, pour l'un et l'autre brevet, pourvu qu'elles ne dépassent pas une durée de trois mois. La dispense est de droit pour tout candidat au brevet élémentaire qui est pourvu du certi-

elle fouettait le visage des voyageurs.

— Je suis heureuse d'arriver, dit Elisabeth. Ma mère va être si fière d'André !

A ce moment une petite rafale passa. Irène portait à sa toque une aigrette de plumes d'ibis ; le vent la détacha, la fit tourbillonner et la dispersa. André s'en aperçut. Il resta un peu en arrière, se laissa glisser de son cheval, saisit une des plumes, et la passa dans le ruban de son chapeau.

Mais Elisabeth s'était retournée, elle avait vu le mouvement du jeune homme. Elle laissa les autres prendre un peu d'avance et dit à André :

— Cher frère, je te trouve ambitieux ! Mais tu es bien raison, ajouta-t-elle avec son doux sourire.

— Oh ! mon Elisabeth ! s'écria André, quelle journée ! Depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, il n'a pas passé un nuage dans le ciel !

— Dieu soit loué ! il semble bénir tes efforts.

— Peisse-t-il me permettre de m'élever jusqu'à elle, dit André, dont la voix vibrante laissait percer la passion profonde.

— Calme-toi, mon frère chéri. Autour de nous la nature s'apaise avec la nuit. Faisons comme elle et recueillons-nous après les émotions du jour.

— Petite sœur, reprit André, toi aussi tu es heureuse, n'est-ce pas ?

Elle leva dans l'ombre son beau regard vers le ciel :

— Sans doute... Mais c'est notre défaut à tous deux, André, d'avoir placé trop haut notre bonheur !

— Oh ! je te défie de mettre le tien dans un lieu si élevé que je ne puisse aller l'atteindre !

— Nous verrons, répondit-elle, pendant que son frère regardait les rayons de la lune qui glissaient sur ses cheveux blonds.

#### IV

Lorsque les voyageurs furent arrivés devant Bangor, Elisabeth et Georges continuèrent leur chemin vers Diény ; mais André crut devoir accompagner Irène pour raconter à Karadyoni ce qui s'était fait à la puzta.

Le vieux magnat avait passé une sombre journée. L'absence de sa fille et l'arrivée de Pierre Darag avaient sans doute contribué à augmenter ses tristesses habituelles. Il était plus soucieux, plus sceptique, plus découragé que jamais.

En attendant le retour d'Irène, il arpenta le salon à grands pas. Il était seul, car son neveu, après être resté avec lui la première partie de la soirée, était remonté dans ses appartements.

Le comte Karadyoni se trouvait aux prises avec tous les souvenirs de sa vie passée. Il voyait remonter et glisser sous ses yeux tous ceux qu'il avait connus et, ainsi qu'il arrive aux vieillards, chacune de ces images lui apportait à la fois un

— Non, non, ma belle audacieuse, dit le comte en caressant les joues de sa fille, toutes fraîches de la rosée du soir. C'est toi qui doit être fatiguée d'un si long trajet à cheval.

— Vous n'y pensez pas, mon père ! Vous oubliez de quelle race je suis sortie et que la reine Gisèle en faisait bien d'autres.

Un sourire voilé passa sur le visage du comte.

— Eh bien ! reprit-il, raconte-moi ce qui s'est passé là-bas.

— Père, je vous amène quelqu'un qui, mieux que moi, vous en rendra compte. André Diény est là qui veut vous parler.

— A quoi bon ? dit le comte qui hésitait à sortir de son découragement et ne connaissait pour le bercer d'autre voix que celle de sa fille.

Mais il se reprit de suite et ajouta d'un ton indifférent :

— Puisqu'il est venu, fais-le entrer.

(A suivre.)

Philologie.

— Le chinois est certainement la langue la plus difficile à retenir.

— Non, mon cher ami.

— Vous croyez ?

— La langue la plus difficile à retenir... c'est celle de la femme !

fiat d'études primaires supérieures, quel que soit son âge.

Le registre des inscriptions est ouvert au Secrétariat de l'Inspection académique; il sera clos aux dates suivantes :

Aspirantes au brevet élémentaire, le 20 juin.

Aspirantes au brevet supérieur, le 27 juin.

Aspirants au brevet élémentaire, le 4 juillet.

Aspirants au brevet supérieur, le 11 juillet.

### Un incident au Conseil municipal d'Angers

La séance de mardi soir, au Conseil municipal d'Angers, a donné lieu à un incident qui a fourni à M. de Châteaux l'occasion de rendre au dévouement toujours admirable et souvent héroïque des Sœurs un solennel et magnifique hommage.

Voici, d'après l'Anjou, le compte-rendu, aussi exact que possible, de cet incident, qui a été provoqué par une interpellation de M. Joanne-Magdelaine :

M. le maire invite M. Joanne-Magdelaine à développer son interpellation relative au maintien du personnel congréganiste à l'Orphelinat municipal de garçons.

M. Joanne-Magdelaine se plaint, d'abord, de ce que les portes de l'Orphelinat municipal ne soient pas toujours ouvertes aux conseillers municipaux qui désirent s'assurer de la bonne tenue de l'établissement; il regrette qu'un membre du Conseil, qui n'est pas le premier venu (c'est de lui-même que M. Joanne-Magdelaine parle en ces termes flatteurs), ait été mis dans l'obligation de faire une enquête sur des fait graves qui lui étaient signalés, sans même pouvoir entendre ni interroger les enfants. Il cite divers articles de journaux relatant les griefs, et termine sa harangue *pro populo* en disant que la laïcisation s'impose à tout républicain.

« Il n'est pas besoin, déclare M. Joanne-Magdelaine, de se préoccuper des Sœurs une fois chassées. Elles retrouveront, en rentrant à leur maison-mère, bon gîte, bonne table, et tout le confort d'une heureuse existence. »

(Suivant le Patriote, les arguments ainsi que les faits énumérés par l'interpellateur ne reposent sur aucune preuve. M. Joanne-Magdelaine, conseiller municipal, appuie ses dires sur les articles rédigés par M. Joanne-Magdelaine, journaliste, et publiés dans son journal le Ralliement. C'est de la pure mystification. D'ailleurs, on n'ignore pas que ces dénonciations ont pour auteurs un enfant de l'Orphelinat que M. Joanne-Magdelaine a attiré chez lui et un surveillant qui avait été chassé par le conseil d'administration. La rancune de M. Joanne-Magdelaine contre l'administration de l'Orphelinat, jointe à la rancune de ce surveillant congédié, sont les seules raisons de ces attaques.)

M. Joanne-Magdelaine prévoit que sa proposition ne sera pas acceptée par le Conseil actuel, mais il compte bien que ses amis entrèrent en grand nombre avec lui dans l'enceinte municipale, aux prochaines élections, et que le programme démocratique sera enfin exécuté.

M. Mercier, membre du Conseil d'administration de l'Orphelinat municipal, lit un long rapport en réponse à M. Joanne-Magdelaine.

L'honorable conseiller municipal, avec une indépendance qui lui fait le plus grand honneur, met à néant, pièces en mains, les calomnies produites, et, dans un langage empreint des plus nobles sentiments, rend pleine justice aux Sœurs. Il les remercie, au nom de tous, de leur dévouement infatigable à l'œuvre qui leur est confiée.

M. de Châteaux demande alors la parole. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire presque textuellement ses paroles :

« Messieurs, Je n'avais pas l'intention de prendre la parole; je savais bien que les membres du Conseil d'administration de l'Orphelinat municipal trouveraient dans leur indépendance, leur justice et leur reconnaissance, tous les arguments utiles pour réfuter et convaincre; mais les paroles prononcées par M. Joanne-Magdelaine me font sortir de la réserve que je m'étais imposée, et je proteste, de toute la force de mon énergie, contre les insinuations malveillantes, les sarcasmes et les moqueries dont les plus véné-

rables femmes ont été l'objet. Il n'est pas généreux, Monsieur, d'attaquer les absents qui ne peuvent se défendre; il n'est pas français d'insulter les femmes.

M. Joanne-Magdelaine. — Je ne les ai pas insultées.

M. de Châteaux. — Comment, Monsieur, ce n'est pas insulter ces saintes femmes dont tous connaissent et admirent la vie de privations, d'abnégation et de dévouement que de dire, en public, le sourire aux lèvres, qu'une fois chassées, elles retrouveront, gaiement, la bonne nourriture, le bon gîte et toutes les satisfactions de l'existence !

« Vous vous êtes érigé en champion de la démocratie; vous affirmez parler en son nom, en demandant le renvoi des Sœurs; moi aussi, je représente la démocratie, au même titre que vous, dans le Conseil municipal, et j'ai la prétention de connaître ses aspirations vraies et ses besoins; le peuple aime les Sœurs, il les adore, et vous le savez mieux que personne; je n'en veux d'autre preuve que l'exécution des fameux décrets inspirés au gouvernement de votre choix, par sa haine de la religion qu'il ne peut renverser. Les communautés d'hommes, peu connues dans les masses et souvent mal appréciées par elles, ont été brutalement expulsées; mais devant la simple robe des Sœurs, la spoliation s'est arrêtée; on redoutait, à juste titre, les énergiques protestations du peuple qui, toujours reconnaissant, malgré vos conseils, bénit les mains charitables qui le soignent et les cœurs généreux qui le consolent.

« Si jamais elles nous quittent, ces femmes sublimes dont vous feignez d'ignorer le désintéressement et la vertu, à leur départ de la maison, témoin de leur dévouement sans borne, elles n'auront dans le cœur aucun ressentiment pour votre ingratitude, sur les lèvres aucune parole de blâme ou de reproche, mais elles vous accableront de tout le poids et de toute la grandeur... de leur pardon. (Applaudissements répétés dans l'auditoire.)

« Je ne sais, Monsieur, si votre âge ou vos goûts vous ont conduit sur nos champs de bataille en 1870... »

M. Joanne-Magdelaine. — Oui, j'y étais.

M. de Châteaux. — Alors votre attitude m'étonne de plus en plus, car vous les avez vues, ces nobles filles de la Charité, dans l'élan de leur foi généreuse, leurs cornettes blanches souvent rougies du sang de nos soldats, courant au milieu des dangers, affrontant mille morts pour porter secours à nos malheureux blessés; partout en France, dans nos villes et dans nos campagnes, on pouvait entendre, alors, des cris de reconnaissance et d'admiration, car nos enfants ne mouraient pas seuls. On leur parlait, loin des leurs, du pays et de Dieu.

« Voilà les vraies servantes du peuple et du pauvre, dont vous voulez priver tous ceux qui les aiment et les bénissent. Si par malheur, un jour, elles sont de partout chassées par vous et les vôtres, elles pourront crier à leurs ennemis vainqueurs : « Nous mourons le jour où le peuple a perdu la raison, votre tour viendra quand il l'aura recouvrée. »

M. Joanne-Magdelaine ne répond rien à M. de Châteaux.

Un ordre du jour de M. le docteur Guignard, médecin de l'Orphelinat municipal, rend pleine et entière justice au dévouement des Sœurs dont il demande le maintien.

M. Desêtres demande le vote par appel nominal; tout le Conseil se rallie à cette proposition.

L'ordre du jour du docteur Guignard est mis aux voix et adopté par le Conseil.

Ont voté pour : MM. Maillé, Bouchier, Leroy, Chabrun, Deschamps, Mercier, Jallot, Prieur, Héry, Devanloy, Baucher, Guignard, Mareau, Solnais, Joubert, Villard, Eveno, de Châteaux, Cointreau, Charon, Oriolle, Denis, Laigle, Boutelou-Dartige.

Ont voté contre : MM. Joanne-Magdelaine, Desêtres, Glétron, Châtelain et Baron.

Le docteur Legludic et M. le médecin Bichon, partagés entre leur conscience et le désir de conserver ou d'acquiescer une popularité d'une certaine nature, s'abstiennent courageusement.

L'incident est clos.

### TOURS.

On lit dans l'Union libérale :

« BLANC PARTOUT ! — La rue appartenait aujourd'hui, sans partage, aux communiants. C'étaient partout des jeunes garçons

au brassard immaculé; des fillettes toutes blanches.

« Le seul mérite que nous puissions trouver aux solennités dont la célébration a motivé cette gracieuse symphonie en blanc majeure, est d'être très lucratives pour les pâtisseries qui ont vendu des monceaux de brioches; pour les cochers de fiacre et les tramways qui ont voituré, pendant toute l'après-midi, enfants et parents allant rendre les visites traditionnelles. »

Le bon goût, le tact, la délicatesse du grand journal de M. Wilson, ajoute le *Napoléon*, seront remarqués en cette circonstance. Comme on voit bien que ce journal est l'organe de ces piliers d'estaminet que la vue d'une procession a le don d'exaspérer et de ces imbéciles qui croient faire les esprits forts en se moquant des croyances des autres ! Il nous semble que le spectacle de de ces jeunes enfants en tenue de première communion est autrement touchant et édifiant, et nous ajouterons attrayant, que celui de ces pontifes de la libre-pensée qu'on voit s'affubler d'écharpes et de tabliers multicolores dans les cérémonies ridicules et grotesques de la franc-maçonnerie. — M. C.

### NIORT.

Curieuse à lire la dernière délibération du comité radical de Niort.

Nous en extrayons les dernières lignes :

« Le comité radical des deux cantons de Niort

« Condamne l'attitude anti-républicaine prise par les députés qui ont soutenu de leurs votes le cabinet Rouvier;

« En ce qui concerne les représentants des Deux-Sèvres :

« Déclare que M. Antonin Proust, en s'associant, dans la circonstance, aux ennemis de la République, a failli au mandat qu'il tenait de la confiance des électeurs républicains;

« Désapprouve MM. de la Porte et Richard, qui ont eu la faiblesse de se retrancher derrière une abstention qui a favorisé les manœuvres des opportunistes et des réactionnaires coalisés;

« Félicite M. Jouffraud, dont le vote a été conforme aux engagements qu'il a pris devant les électeurs; M. Émile Garran, qui a protesté énergiquement contre la démarche des présidents des groupes du Sénat à l'Élysée, en donnant sa démission de membre de l'Union des Gauches.

« Niort, le 2 juin 1887. »

### NANTES.

Pauvre mère ! — Mercredi, à Nantes, le jeune Coyes, employé de commerce, se trouvait à la fenêtre de son bureau, au deuxième étage, quand tout à coup il perdit l'équilibre et vint se fracasser la tête sur le pavé. Transporté à son domicile, le pauvre jeune homme ne tarda pas à expirer au milieu des souffrances les plus atroces.

Sa mère, affolée par le coup qui la frappait aussi inopinément et ne voulant pas survivre à son enfant, se précipita alors vers la fenêtre et allait s'élançer dans la rue, quand les personnes présentes se jetèrent sur elle pour l'empêcher d'accomplir son dessein. Ce ne fut qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à la dissuader de son funeste projet.

### VAILLANT CHEF DE GARE.

Il y a quelques jours, au moment où l'express de Bordeaux à Nantes entrait en gare de Clisson (Loire-Inférieure), un vieillard, engagé sur la voie, s'obstinait à passer malgré les cris des employés.

La machine n'était plus qu'à deux mètres de l'imprudent qui allait être infailliblement broyé, quand le chef de gare, M. Farvo, n'écoutant que son courage, franchit d'un bond l'espace resté libre et fut assez heureux pour sauver le vieillard, au risque d'être lui-même renversé par la locomotive, qui froça son vêtement.

### LE BÉNÉFICE DES PHARMACIENS

Extrait de la *Petite France* :

« Au récent congrès médical de Rome, un statisticien a évalué à la somme de 33 millions la valeur du sulfate de quinine qui est annuellement consommé en Europe pour conjurer la fièvre sous ses différentes formes. La part que la France et l'Algérie

paient dans ce lourd tribut ne serait pas moindre de huit millions.

« On se demande si le calculateur n'aurait pas pris pour base de ses évaluations le prix fort de cette précieuse drogue, c'est-à-dire celui que MM. les pharmaciens la font payer à leurs clients.

« Le prix industriel du sulfate de quinine, en effet, s'est abaissé depuis quelque temps dans des proportions considérables. Il n'est pas inutile que le public en soit informé et qu'il sache que le sulfate de quinine, qu'on lui vend en détail à raison de trois et même de cinq francs le gramme, coûte, pris en gros et dans les qualités les plus pures, 160, 180, au maximum 200 francs le kilogramme.

« Par conséquent, débiter au détail à raison de 5,000 fr. le kilo ce que l'on paie 200 fr., dépasse certainement les limites du bénéfice permis.

« Et dire que les bons pharmaciens bénéficient dans la même mesure sur tout ce qu'ils vendent !

« Il ne faut pas s'étonner si leur industrie est partout florissante et si ils se retirent tous après fortune faite. »

Nous sommes heureux d'annoncer l'apparition d'un livre précis, élémentaire et impartial, initiant le public aux mystères de la médecine, cette science la plus indispensable à connaître.

Il a pour titre **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** d'hygiène publique et privée, et est publié par le docteur Paul Labarthe, un jeune savant bien connu, doublé d'un écrivain remarquable si justement apprécié, avec la collaboration de Professeurs agrégés de la Faculté de Médecine, de Médecins et de Chirurgiens des Hôpitaux, et des principaux spécialistes de Paris, MM. Beni-Barde, Bergeron, Bouley, Delasiauve, Fort, Fano, Galippe, Garrigou-Desarènes, Jules Guérin, Landrieux, Labarthe père, Marchaud, Monin, Péan, Poyet, Robinet, de Soyre, etc.

Ce dictionnaire contient : — Les notions indispensables d'anatomie et de physiologie; — La description de toutes les maladies, les symptômes qui permettent de les reconnaître et le traitement qui convient à chacune d'elles. — Il passe en revue tous les médicaments employés d'ordinaire, fait connaître leur composition, leurs propriétés, la façon de les préparer et de les administrer; — Les secours aux empoisonnés, aux blessés, aux noyés et aux asphyxiés, y sont minutieusement décrits; — L'hygiène des gens bien portants, des malades et des convalescents; l'hygiène des enfants, des femmes et des vieillards; l'hygiène de chaque profession, de chaque industrie, enfin l'hygiène publique des villes et des campagnes, ont une large place dans cet ouvrage véritablement indispensable à tout le monde.

Le **DICTIONNAIRE POPULAIRE DE MÉDECINE USUELLE** est illustré de 1000 figures, facilitant la compréhension du texte. Les éditeurs le font paraître en livraisons à 10 centimes et en séries à 50 centimes. — On peut s'abonner à l'ouvrage complet reçu franco, au fur et à mesure de son apparition, en adressant à MM. Marpon et Flammarion, 26, rue Racine, Paris, un mandat-poste de 20 francs. — (La première livraison de l'ouvrage est envoyée gratis à toute personne qui en fera la demande.)

En vente la 48<sup>e</sup> série.

M. DUESNEL — ÉPICERIE CENTRALE — nous prie d'informer nos lecteurs qu'il recevra, d'ici 2 ou 3 jours, un nouvel arrivage de *Tortues Terrestres*, qui seront vendues aux prix de 75 c., 1 fr., 1 fr. 25 et 1 fr. 50, selon grosseur.

**PALAIS-ROYAL** Bijouterie, fantaisie, choix splendide.  
**PALAIS-ROYAL** Maroquinerie fine et ordinaire.  
**PALAIS-ROYAL** Bois sculpté, articles suisses.  
**PALAIS-ROYAL** Chinoiserie, laques, potiches, coquillages.  
**PALAIS-ROYAL** Peignes riches et ordinaires.  
**PALAIS-ROYAL** Articles de fumées, cuir et métal.  
**PALAIS-ROYAL** Lunettes et pinces-nez, étuis.  
**PALAIS-ROYAL** Eventails et écrans.  
**PALAIS-ROYAL** Timbres caoutchouc.

### MEILLEUR MARCHÉ

Que partout ailleurs

**PALAIS-ROYAL, 8, rue Saint-Jean SAUMUR.**



Pour adoucir, velouter, blanchir la peau du visage et des mains rien n'égale la *Crème Simon*.

Évitez les contrefaçons étrangères.  
**J. SIMON** (Rue de Provence, 36, PARIS, Rue de Béarn, 41, LYON.)

PAUL GODBT, propriétaire-gérant.

Etudes de : Mes GODEAU-BRISSONNIÈRE et ETIENNEZ, avoués à Nantes, 5, rue de Feitro et rue de l'Echelle, n° 1; M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur; M<sup>e</sup> VIAUD-GRAND-MARAIS, notaire à Nantes, rue Jean-Jacques Rousseau, 3.

## VENTE

Le LUNDI 27 JUIN 1887, à une heure de relevée, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

1<sup>er</sup> Lot.

### LA FERME DES PIRONNIÈRES

Sise commune de Saint-Lambert-des-Lévées, près Saumur.

Contenance : 11 hectares 84 ares 85 centiares.

Mise à prix, frais en sus : vingt mille francs, ci. . . . . 20,000 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

### La Ferme du GRAND - HÉRAULT

Sise commune d'Allonnes, près Saumur.

Contenance d'environ 6 hectares.

Mise à prix, frais en sus : Quinze mille francs, ci. . . . . 15,000 fr.

Pour insertion sommaire, G. GODEAU-BRISSONNIÈRE.

S'adresser auxdits avoués et notaires.

Etudes de M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, n° 12, et de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Sur conversion de saisie, EN 35 LOTS,

DE DIVERS

## IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de Chenet-Hutte-les-Tuffeaux et de Verrie,

Saisis sur M. Emile MOREAU fils, propriétaire à la Tour-de-Ménive, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 26 juin 1887, heure de midi, à la mairie de Saumur, salle de la Justice de paix, par le ministère de M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault,

Sur la mise à prix totale de soixante-douze mille trois cent quarante-cinq francs, ci. 72,345 fr.

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, 12, rue Cendrière, pour suivant la vente;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevrault, dépositaire du cahier des charges.

BEAUREPAIRE.

Etudes de M<sup>e</sup> BLANCHET, notaire à Angers, rue du Mail, 83, successeur de M<sup>e</sup> CHAPIN; et de M<sup>e</sup> DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

## A VENDRE

A L'AMIABLE

Au gré des acquéreurs,

### DIVERS IMMEUBLES

Situés communes des Rosiers, Saint-Clément-des-Lévées et la Menitrie;

Comprenant : château, réserves et diverses fermes, métairies et closières, le tout d'une contenance d'environ 122 hectares.

Revenu : 21,000 fr.

S'adresser, pour traiter, auxdits notaires, ou à M. FRANÇOIS, expert à Gennes, qui se trouvera tous les vendredis à Gennes et tous les dimanches aux Rosiers, hôtel de la Poste, de midi à 3 heures. (404)

# PALAIS DES MARCHANDS

ANGERS — RUE BAUDRIÈRE — ANGERS

## Grands Docks d'Ameublements pour l'Ouest

Grande Fabrique de Meubles en tous genres et en tous styles.



NOTA : Le Palais des Marchands se charge de la réparation des Meubles, Sièges et Tentures, à des prix très réduits.

Chambre à coucher noyer ou acajou, comp.: 1 lit dossier ceinturé, 1 armoire à glace, 1 table de nuit. . . . . 190

Chambre à coucher thuya et palissandre, complet : 1 lit dossier à chapeau, 1 armoire à glace, 1 table de nuit. . . . . 310

Chambre à coucher vieux bois Louis XIII ou Henri II, 1 lit dossiers inégaux, 1 armoire à glace, 1 table de nuit. . . . . 450

Salle à manger moderne, complet : 1 buffet étagères, 1 table à sal., 6 chaises. . . . . 130

Salle à manger vieux bois Louis XIII ou Henri II, complet : 1 buffet à crédence, 1 table à rallonges, 6 chaises. . . . . 360

Salon recouv. en tissu brocart double face, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises. . . . . 225

Salon recouvert en velours frappé, comp.: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises. . . . . 345

Cabinet de travail en vieux bois ou bois noir, complet : 1 bibliothèque à colonnes, 1 bureau à caisse, 4 chaises. . . . . 255

NOTA. — Le prix de nos Chambres à coucher sont toujours avec Lit à deux personnes et nos Armoires grand modèle.

Etude de M<sup>e</sup> LIBAUD, avoué-licencié à Chinon.

## A VENDRE

Par adjudication et aux enchères publiques, à titre de licitation,

En 70 lots,

Sur les mises à prix s'élevant à 93,366 fr., avec faculté de réunion.

## BATIMENTS

Terres, Prés & Vignes,

Sis communes de Bourgueil et de Saint-Nicolas-de-Bourgueil (Indre-et-Loire),

Dépendant de la succession de M. Armand-Gustave LEJOUTEUX, en son vivant propriétaire à Bourgueil.

L'ADJUDICATION aura lieu en la Mairie de Bourgueil et par le ministère de M<sup>e</sup> GIRAULT, notaire à Bourgueil, le MARDI 14 JUIN 1887, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu.

Pour insertion sommaire, Signé : LIBAUD.

(351) Avoué-licencié.

Etude de M<sup>e</sup> HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 19 juin 1887, à une heure.

### L'Hôtel de la Nouvelle-Gare

Situé en face la station de Port-Boulet,

Avec JARDIN, contenant 11 ares, PIÈCE D'EAU et TERRAIN, contenant 33 ares.

Mise à prix : 12,000 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, à M<sup>e</sup> HATIN, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> BRUNET, notaire à Angers, rue des Arènes, n° 26.

## A VENDRE

### UNE MAISON

Avec grand Jardin et Pièce d'eau,

Situés à Saumur, route de Saint-Lambert, occupés par M. Raguideau;

Le tout contenant 4,000 mètres carrés environ.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BRUNET, notaire. (414)

Belle occasion. — Jolie Charrette anglaise. Harnais, Cheval 1/2 sang normand origine, trotteur, quatre ans faits. A VENDRE chez MALNEUX, dresseur, Angers, pont Saint-Léonard.

Etude de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur.

## VENTE DE MEUBLES

Après décès.

Le DIMANCHE 12 JUIN 1887, à midi, au Pont-Fouchard, commune de Baigneux, en la maison où est décédé M. RAIMBAULT,

Il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> GAUTIER, notaire à Saumur, procédé à la vente des meubles dépendant de la succession de M. RAIMBAULT.

Il sera vendu notamment :

Literie, linge, argenterie, meubles meublants, batterie de cuisine et quantité d'autres objets, et un grand nombre de volumes.

On paiera comptant. (395)

## A VENDRE

Fort et bonne jument camion, 7 ans, cheval voiture, 6 ans. S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Un BEAU CHIEN braqué, Saint-Germain pur, deux ans, bien dressé. S'adresser à M<sup>me</sup> BAUGÉ, au Montcartier, à Vivy. (454)

IMPRIMERIE PAUL GODET

## A VENDRE

### ROGNURES

Pour emballages, Blanches ou de couleur.

## LESSIVE-IRIS LE PAQUET 0 fr. 35

Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer. Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.

La plus économique des Lessives connues.

En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers. Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

SANS PALAIS NI CROCHETS

## DENTS

# Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modéré.

## A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 80 fr.;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande.

## Grande Liquidation

M. COLOMBEL, désirant se défaire de tous les papiers peints qu'il a encore en magasin, fait une liquidation générale à des prix excessivement bas. (368)

BOULANGERIE VIENNOISE

## DECHEZELLE-ROBIN

67, quai de Limoges, 67

Panification Française et Etrangère

Entrepôt de Son et de Levure.

## BIÈRE TOURTEL de TANTONVILLE et Bière façon Munich.

S'adresser à M. P. FOUCHÉ, rue d'Orléans, successeur de M. MARAIS.

## CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

## L'ARMÉE

### TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. . . . . 7 fr.

Un an. . . . . 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

ÉTABLISSEMENT THERMAL

## VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer.

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement. Écrire : Administration de la C<sup>e</sup> concessionnaire PARIS, 8, Boulevard Montmartre

## Offres et Demandes

M<sup>e</sup> LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12, demande de suite un petit clerc sachant bien écrire.

Un HOMME de 30 à 35 ans, connaissant la cuisine, demande emploi chez personne seule; sait diriger intérieur de maison. S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un domestique connaissant très bien la culture de la vigne.

On demande une femme sachant soigner les animaux et faire le service de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

Raccourcissements et travaux neufs courants, cousus à la main.

S'adresser, 13, Montée-du-Fort, en face la Retraite.

Saumur, Imp. P. GODET.